

Image not found or type unknown



# Le salarié en CDD a-t-il les mêmes droits que celui en CDI ?

**Conseils pratiques** publié le **25/05/2012**, vu **910 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

Le salarié embauché en CDD doit bénéficier des mêmes conditions de travail que les salariés en CDI, à l'exclusion des dispositions relatives à la rupture du contrat de travail.

[Lire la suite](#)